

## Compte rendu de séance

### Séance du 25 Novembre 2021

L' an 2021 et le 25 Novembre à 19 heures 25 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie sous la présidence de DEBATISSE Philippe, le Maire.

**Présents** : M. DEBATISSE Philippe, Maire, Mmes : ALLAIN Jocelyne, CAZARETH Olivia, FUKS Marie, HAMON Jeannette, REGUER Sabrina, MM : LETELLIER Éric, THIBAUT Didier, TOUTAIN Stéphane

**Excusés** : MM BAILLEAU Patrick, CLÉRISSY Marc

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 9

**Date de la convocation** : 20/11/2021

**A été nommée secrétaire** : Mme FUKS Marie

#### **Recrutement d'un géomètre pour les travaux des eaux pluviales réf : 1/2021-11-25**

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de drainage et de réfection du réseau d'eaux pluviales rue de l'ancien lavoir vont débuter en décembre.

Sous conseil du Département, il est nécessaire de réaliser un relevé topographique de la chaussée préalablement à la réalisation des travaux.

Monsieur le Maire propose deux devis:

- Olivia DAVRINCHE situé à Verneuil-sur-Avre d'un montant de 1750 € HT, soit 2100 € TTC
- Cabinet Forteau Faisant situé à Dreux d'un montant de 2600 € HT, soit 3120 € TTC

Monsieur le Maire informe le conseil que ce relevé doit être réalisé rapidement et que le premier géomètre peut venir rapidement sur place ce qui n'est pas le cas du deuxième géomètre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE** le devis d'Olivia DAVRINCHE d'un montant de 1750 € HT, soit 2100 € TTC.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Demande de participation financière au FSL Logement réf : 2/2021-11-25**

Monsieur le Maire présente la demande du Conseil Départemental concernant le Fonds de solidarité pour le logement.

Ce fonds s'adresse aux personnes ou aux ménages éprouvant des difficultés particulières pour accéder à un logement décent et indépendant ou à s'y maintenir. Il est placé sous la responsabilité des départements.

Les aides sont accordées par le Président du Conseil Départemental sur la base d'un règlement intérieur adopté en Assemblée Départementale et après avis d'une commission locale d'examen.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ACCEPTE** de participer financièrement à ce fonds et **AUTORISE** le versement d'une subvention d'un montant de 50 € .

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

## **Décision modificative n°1 : dépréciations de créances réf : 3/2021-11-25**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, la constitution de provisions pour les créances douteuses constitue une dépense obligatoire. Ces dernières visent la prise en charge au budget des créances irrécouvrables correspondants aux titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement n'a pu être mené à son terme par le comptable en charge du recouvrement, et qui se traduira, au final par une demande d'admission en non-valeur.

Avec accord du comptable il convient de prévoir les crédits budgétaires suivants :

Dépense en 042-6817 d'un montant de 34,72 €

Recette en 040-4911 d'un montant de 8,35 €

Recette en 040-4961 d'un montant de 26,37 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **ACCEPTTE** la proposition de décision modificative n°1 comme présentée.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

## **Demandes de l'école : année 2022 réf : 4/2021-11-25**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de prévoir les dépenses liées au fonctionnement de l'école pour l'année 2022.

### **3. Plan bibliothèque :**

Il est rappelé que dans le cadre du Plan Bibliothèque, la commune s'est engagée à participer chaque année à l'approvisionnement de cette bibliothèque.

Il est proposé de participer pour l'année 2022 à hauteur de 50 €.

De plus, il est proposé de participer à hauteur de 30 € à l'abonnement au site "Hiboutheque".

### **4. Livres de récompense :**

Pour rappel, l'année dernière la commune a participé pour un montant de 297.10 € aux livres de prix des enfants. Il est proposé de prendre en charge la totalité des livres de récompense pour l'année 2022 pour un montant maximum de 300 €.

### **5. Budget de fonctionnement école :**

Ce budget sert à l'acquisition de manuels scolaires et fournitures scolaires.

Pour rappel, la commune avait accordé 1240 € en 2021, soit 40€ par élève. Il est proposé d'accorder un budget de 40€ par élève, soit 1280 € pour l'année 2022.

### **6. Budget coopérative scolaire :**

Pour rappel, la commune a accordé 465 € en 2021.

Il est proposé d'accorder un budget de 10 € par élève, soit 320 € pour l'année 2021.

### **5. Budget numérique :**

En compensation de la baisse de participation à la coopérative scolaire, il est proposé d'allouer une enveloppe de 160 € pour le renouvellement ou l'achat du matériel numérique (casques, stylet, clavier, application payante...).

### **6. Budget fonctionnement direction :**

Il est proposé que la maîtresse prenne sur les fournitures administratives de la mairie.

Une demande sera faite chaque fin d'année civile pour l'année à venir.

### **7. Cadeaux de Noël école :**

Pour rappel, la commune a acheté en 2020-2021 des jouets collectifs sur le thème de la nature.

Pour l'année 2021-2022 il est proposé d'acheter des cadeaux collectifs extérieurs et intérieurs pour un montant compris entre 200 € et 300 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTTE** ces propositions.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

### **Fixation du tarif facturé aux accompagnants et autres au repas des aînés réf : 5/2021-11-25**

Monsieur le Maire rappelle que le repas des aînés est ouvert à toute la population. Le repas est offert aux aînés de plus de 70 ans et aux conseillers qui assurent le service. Il convient de fixer un tarif pour la participation des accompagnants d'aînés et des administrés. Il est proposé de fixer ce montant 28 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE cette proposition.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

### **Changement des fenêtres du presbytère réf : 6/2021-11-25**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a fait réaliser un deuxième pour le remplacement des fenêtres du logement de l'ancien presbytère, le dernier devis ayant été réévalué depuis le début de l'année. Il rappelle que quatre fenêtres sont à changer.

Monsieur le Maire propose donc deux devis :

- JM Isolation 28 d'un montant de 4418,06€ TTC

- ADP d'un montant de 4582,08 € TTC

De plus Monsieur le Maire informe que ces travaux pourront faire l'objet d'une demande de subvention auprès d'Energie Eure-et-Loir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE le devis de l'entreprise JM Isolation 28 d'un montant de 4418,06 € TTC.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

### **Travaux 2022 réf : 7/2021-11-25**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de préparer les projets d'investissement pour l'année 2022.

Il propose les projets suivants :

- **Routes/ voirie** : Monsieur le maire a fait un tour des routes communales avec la société TP28 afin d'établir un devis pour l'entretien des chaussées nécessitant une réfection partielle. Le devis établi par cette société s'élève à 41978,88 euros. Un deuxième devis sera demandé à un autre prestataire.
- **Fossés** : De nouveaux travaux de reprofilage et curage des fossés ont fait l'objet d'un devis par la société Ludovic Hamon pour un montant de 12 079,28 euros. Ces travaux pourraient être jumelés avec la voirie pour l'obtention de subventions auprès du département.
- **Ossuaire** : Le 7 décembre 2020 un devis de 2166,67 euros a été actualisé à la baisse pour un montant de 2083,33 euros HT, soit 2500 euros TTC par l'entreprise Vaux.
- **Volets** : Monsieur le maire propose de changer tous les volets bois de la mairie pour des volets en aluminium pour un montant de **18 636 euros HT**(entreprise Mineur). Un deuxième devis doit nous être adressé par la société ADP.
- **Porte et fenêtres des toilettes de l'école et porte d'accès à la salle polyvalente** : Un devis a été demandé à la société Mineur pour une somme de **10 695 euros HT, soit 12 834 euros TTC** et un deuxième devis à ADP pour une somme de 33718,68 euros.

- **Clôtures** : un devis a été demandé à la société FERMEN pour la réparation de 4 lisses en béton à la Fontaine blanche, la pose de 3 panneaux routiers et de 4 entourages en bois des espaces poubelles collectives sur différents hameaux : montant de **1350 euros HT, soit 1620 euros TTC.**
- **Balustrade du pont de l'étang de rouge** : La société Mineur a fait un devis pour un montant de **2903 euros HT, soit 3483,60 euros TTC**
- **GR 35** : remise en état du chemin vert de la ligne Jacob sur 550 m de long : Montant du devis réalisé par Ludovic Hamon : **3306 euros**
- **Aire de jeu multisports pour les ados** : suite aux retours de la boîte à idées monsieur le maire propose de rajeunir et réorganiser l'aire de jeux du terrain de tennis et alentours. Des devis ont été demandés pour la réalisation d'un terrain multisports auprès de la société Casal sport et de la société Mefran. Ces devis varient respectivement de **58 000 à 62 000 euros**. Ce coût nécessite le lancement d'un appel d'offre ce qui nous conduit à reporter le projet en 2023.
- **Jeux pour enfants de 3 à 12 ans** : Deux devis ont été demandés
  - Un ensemble de jeux en bois pour les plus petits de **3 à 8 ans : montant de 4290 euros (hors pose environ 11 000 euros)**
  - Un ensemble pour les de 5 à 12 ans a fait l'objet d'un devis de **22 450 euros (pose comprise)**

Un ordre de priorité a été établi par le Conseil Municipal afin de faire les demandes de subvention et de préparer le budget 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal VALIDE les projets d'investissements proposés.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

#### Questions diverses :

– **Urbanisme** : 2 Permis de construire sont prévus sur la commune dont un déposé et un autre à venir sur la Mulotière

– **SIRTOM** : Extension des consignes de tri bac jaune => A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, tous les emballages plastiques et les papiers seront collectés sans discrimination dans les bacs jaunes toutes les 2 semaines. Cela entrainera la suppression de la collecte du papier dans les bacs d'apport volontaire. Les élus émettent une réserve sur la collecte toutes les 2 semaines du bac jaune compte tenu de l'augmentation du volume de déchets consécutifs à l'extension des consignes de tri. Cette remarque sera rapportée à la réunion qui se tiendra à Senonches le 9 décembre à 11h.

Enquête compostage : environ 60 retours. Le SIRTOM doit communiquer une date pour la réunion publique et la distribution des bacs.

– **Monsieur le maire informe l'équipe municipale que le curage et le busage des fossés** à la Mulotière et au Boulay sera prochainement réalisé par le département (Départementale 155)

– **Installation de la fibre** : suite aux problèmes rencontrés avec les câbles des réseaux fréquemment arrachés dans les parties boisées et/ou cultivées du village, monsieur le maire a demandé à la société responsable de l'installation de la fibre d'envisager l'enfouissement de la fibre notamment dans les zones où des gaines sont déjà installées. Entre le Bourg et Gervaine le réseau sera enterré par Eure et Loir Numérique car il existe déjà des gaines et des regards de tirage. Monsieur le Maire est en pourparlers

pour généraliser autant que possible l'enfouissement de la fibre afin d'éviter l'installation de poteaux. Le bourg devrait être installé 1<sup>er</sup> trimestre 2022 et les autres lieux dits dans la foulée.

– Didier Thibault signale un poteau électrique dangereux au niveau du Bouquet – Monsieur le Maire contactera monsieur Chamard d'Enedis.

– **Logo** : Sabrina présente le logo pour les documents d'information officiels de la mairie. Le conseil donne son accord.

Séance levée à 21:00

En mairie, le 06/12/2021

Le Maire  
Philippe DEBATISSE